

## **Carte musique, CNM, labellisation Hadopi... pourquoi CD1D participe ?**

Après avoir pris clairement position en 2009 contre la dynamique répressive et contre-productive du dispositif Hadopi, la fédération de labels indépendants CD1D (au travers notamment de sa plateforme de vente en ligne [www.cd1d.com](http://www.cd1d.com)) se retrouve aujourd'hui à participer à un certain nombre de dynamiques mises en place par le Ministère de la Culture et de la communication... participations qui appellent aujourd'hui quelques précisions afin de ne pas prêter à confusion quant aux objectifs et aux valeurs défendues.

En deux ans, CD1D n'a en effet pas changé d'avis concernant Hadopi. Nous pensons toujours qu'il n'est ni sensé ni productif de répondre par un panel de mesures répressives, stigmatisantes et obsolètes à certaines pratiques peu scrupuleuses du respect du droit d'auteur, de la création.

CD1D se définit depuis sa création comme une « fédération professionnelle » dont l'objectif est de développer des outils, des réflexions et des réponses afin de permettre aux artisans de la musique que nous représentons de faire face, de façon collective et alternative, aux mutations d'un secteur qui ne laisse que peu de place à nos logiques, nos modèles économiques et nos structures. A ce titre, et sans exclusive, elle rencontre, interpelle, échange, débat avec l'ensemble des acteurs de la filière (y compris ceux qui ne partagent ni nos valeurs ni notre approche passionnée de la musique). C'est la fonction même d'une fédération professionnelle.

Quand en juin 2010 la question s'est posée d'intégrer le dispositif de la Carte musique (qui ne répondait en rien aux urgences de la filière), nous avons participé à quelques réunions et réalisé que personne d'autres que nous ne représenterait les TPE, les associations ou les scop de la musique. Une fois de plus les catalogues indépendants allaient au mieux être noyés dans des offres commerciales, au pire être complètement absents de l'ensemble des offres proposées. C'est pour défendre nos esthétiques non commerciales et nos musiques de niches que nous avons rejoint le dispositif.

En participant à la Carte musique nous avons non seulement eu accès à un certain nombre d'informations passionnantes sur le dispositif mais également pu interpeller de l'intérieur les différents services du Ministère sur les logiques et les réalités vécues par nos membres. La convention signée par toutes les plateformes de la Carte musique imposait « l'obtention de la labellisation ». De la même façon que nous expliquons à nos enfants qu'on ne passe pas au feu rouge, nous avons l'habitude de respecter nos engagements écrits. C'est donc dans cet esprit de conformité juridique que nous avons rempli la demande de labellisation et pas dans le but de cautionner la Haute autorité qui n'explore que tardivement les autres aspects de ses missions inscrites dans la Loi.

Car nous pensons toujours que c'est de pédagogie, de partage d'informations et d'échanges dont les publics manquent pour que respect de la création et soutien des artistes riment avec culture pour tous et diffusion à grande échelle de l'art et donc de la connaissance. Nous pensons toujours qu'il est vital que la musique s'infilte partout, pour tous et qu'Internet reste le meilleur vecteur pour la propagation à grande échelle d'une forme artistique si particulière.

C'est donc bien pour défendre et prendre la mesure, de l'intérieur, des grands chantiers qui tentent de recomposer le milieu de la musique que CD1D continuera de façon libre, indépendante et constructive à prendre part à l'ensemble des débats menés afin d'essayer de faire entendre d'autres voix, d'autres logiques et d'autres modèles économiques ou technologiques.